

L'AGEFI

QUOTIDIEN DE L'AGENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE À GENÈVE

Alcoa sous le consensus
Mauvaise entame
pour les résultats
trimestriels US

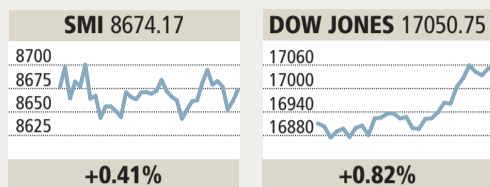
PAGE 24



ram-ai.com



JA-PP/JOURNAL — CASE POSTALE 5031 — CH-1002 LAUSANNE



LIQUIDATION INATTENDUE À GENÈVE-VERSOIX

SRO-Kündig cesse ses activités

PAGE 3

PRÊTS GAGÉS SUR LES ŒUVRES D'ART
Le partenariat Pictet-Carlyle

PAGE 13

APRÈS SON ACQUITTEMENT AUX USA
Raoul Weil inquiet en France

PAGE 21

IG BANK UN AN APRÈS L'OUVERTURE EN SUISSE
Le potentiel encore sous-estimé

PAGE 4

MÊME S'IL A MENTI À SA BANQUE
Le client difficilement attaquant

PAGE 5

THERAMETRICS EN CRISE DE LIQUIDITÉ
L'union ratée du pharma et de l'IT

PAGE 8

SEPP BLATTER ET MICHEL PLATINI SUSPENDUS
Le foot mondial en plein chaos

PAGE 9

WALL STREET SALUE LES MINUTES DE LA FED
En bonne addicte des taux zéro

PAGE 24

Sur le devant de la scène diplomatique



ALEXANDRE FASEL. Chef de la Mission permanente suisse à Genève, l'ambassadeur Alexandre Fasel représente la Confédération auprès des organisations internationales et fait le lien entre Berne et Genève.

En fonction depuis 2012, l'ambassadeur Alexandre Fasel accueille les diplomates, les pays, les délégations, mais aussi les acteurs du secteur privé à la résidence Saladin, en marge des enceintes onusiennes. La campagne de Frontenex est un des nombreux domaines ayant appartenu aux Saladin au XVIII^e siècle. Donnée à la Confédération helvétique en 1973, cette magnifique propriété est aujourd'hui la Résidence du Représentant permanent de Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. L'ambassadeur Alexandre Fasel répond aux questions de *L'Agefi* sur les défis de la Genève internationale pour conserver son statut de leader. Face à une concurrence plus accrue de pays qui cherchent à participer et contribuer à la gouvernance mondiale. En 2012, la ville coréenne de Songdo avait décroché le siège du Fonds vert pour le climat, qui était aussi convoité par Genève. Berne a réagi en mettant en place une stratégie qui s'est concrétisée dans le message du Conseil fédéral pour le soutien au rôle de la Suisse comme Etat-hôte, avec des mesures pour améliorer l'accueil international. Le résultat le plus récent est l'attribution à Genève du Secrétariat de l'ATT (le Traité sur le Commerce des Armes). **PAGE 9**

Le secteur des assurances travaille sur le grand avenir du cyber-risque

Des couvertures existent déjà. Mais elles paraissent embryonnaires par rapport aux développements du numérique.

CHRISTIAN AFFOLTER

Le cyber-risque est le domaine qui connaîtra la croissance la plus vive ces prochaines années dans le secteur des assurances. Le volume de primes en Suisse devrait être multiplié par dix d'ici 2020. Le phénomène est évidemment lié au développement de l'internet, et à la dépendance croissante des entreprises comme des privés à la communication numérique. Réseaux sociaux à l'échelle mondiale en particulier, avec garantie d'un certain niveau de confidentialité dans la conservation et les

échanges d'informations. Les cas de vol de données dans le domaine bancaire et des tentatives de les revendre à des autorités fiscales ont mis en évidence la multiplicité des conséquences générées par les fuites. Les atteintes à la réputation comptent parmi les plus évidentes et les plus immédiates. Elles peuvent aller jusqu'à des procédures en justice de clients lésés par la transmission de données à l'encontre de l'établissement qui aurait dû les conserver.

La conférence organisée cette semaine à Lausanne par le courtier

en assurances Kessler & Co a aussi mis en évidence que beaucoup de paramètres n'avaient pas encore été fixés de manière définitive. Les interrogations concernent la fréquence des sinistres et le montant des dégâts qu'ils peuvent provoquer, essentiels pour la fixation des franchises et des primes. Elles portent aussi sur les types de risques qui peuvent être assurés. Les dommages peuvent être provoqués de manière intentionnelle ou par simple négligence.

Une étude de l'Université de Saint-Gall tente de systématiser

ces risques d'autant plus difficiles à saisir que les attaques peuvent être très variées. Lancées par des instances gouvernementales comme par des hackers. Ces risques relèvent de l'opérationnel, donc de la défaillance ou du caractère inapproprié de processus, systèmes ou personnes, ou d'événements externes. Plus particulièrement encore de données stockées sur des supports ou dans des réseaux. Les couvertures touchent tant à la responsabilité civile qu'à la protection contre les dégâts provoqués au sein de l'entreprise. **PAGE 5**

LA MANUFACTURE REUGE SE DOTE D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE

Le monde du luxe et l'international

KURT KUPPER. Le directeur général du concepteur de boîtes à musique mécanique veut se positionner durablement dans le secteur du luxe, élargir les offres en entrée de gamme et renforcer la présence à l'international. Pour ce faire, un homme d'affaires saoudien intègre l'équipe dirigeante comme actionnaire majoritaire. **PAGE 3**



ÉDITORIAL PIOTR KACZOR

L'heure des choix fondamentaux

Avec l'annonce d'une perte nette de 4,8 milliards d'euros sur neuf mois, l'alerte sur les résultats lancée par Deutsche Bank augmente la probabilité que l'augmentation de capital sur laquelle le marché spéculait depuis un certain temps se réalise (*lire page 21*). Une évolution qui n'est pas sans rapport - toutes choses égales par ailleurs - avec la situation du groupe Credit Suisse (*lire page 4*). DB se voyait comme le Goldman Sachs européen et se retrouve aujourd'hui dans une situation difficile, avec une présence trop dispersée dans un grand nombre d'activités. Y compris dans son métier principal, la banque d'investissement, à la rentabilité insuffisante en regard de besoins rehaussés de dotation en capital. D'où le redimensionnement en cours de certaines activités et la cession programmée de Deutsche Postbank, dont la majorité avait été acquise fin 2010 seulement. Une cession qui devrait intervenir en dessous de la valeur comptable, et pénaliser le leverage-ratio du groupe. Même si le nouveau CEO nommé en juin, John Cryan (précédent CFO de UBS, soit de 2008 à 2011) voit dans la réduction du niveau de coûts de DB le levier majeur de son redressement.

Pour Credit Suisse, dont les résultats et la révision stratégique doivent être présentés le 21 octobre par le nouveau président exécutif Tidjane Thiam, le marché anticipe aussi une augmentation de capital, compte tenu de la dotation serrée en la matière (manqueraient 5, voire 10 milliards de francs selon les études). L'orientation plus prononcée de CS sur le wealth management, avec une plus grande diversification Asie-Pacifique, paraît difficile à concrétiser pour l'instant par le biais d'acquisitions. Le capital requis à cet effet fait défaut. Et Tidjane Thiam n'a-t-il pas déjà présenté l'accumulation de bénéfices comme un moyen privilégié de renforcer les fonds propres? Un programme de réduction de coûts fixes, par exemple la réduction du nombre de sites, semble dès lors également incontournable. Sans oublier un redimensionnement substantiel de la banque d'investissement (activités citées: le global macro ou le financement de hedge funds prime services). Quels que soient les manières respectives de l'envisager pour les deux grandes banques européennes, la situation requiert des choix clairs, résolus et orientés sur le long terme. ■

Percée de la recherche sur le cerveau virtuel

BLUE BRAIN PROJECT. Publication sur la modélisation digitale du cerveau. Changement complet de paradigme.

NICOLETTE DE JONCAIRE

La revue *Cell* publiait hier une étude signée par un collectif de 82 scientifiques et ingénieurs réunissant des membres de l'EPFL et d'une douzaine d'autres instituts académiques. L'équipe internationale du Blue Brain Project (centre de la simulation du Human Brain Project) créé par le professeur Henry Markram et coordonné par l'EPFL, y révèle avoir construit une représentation digitale des microcircuits néocorticaux d'une partie du cerveau du rat. Les simulations conduites sur la base de cette reconstruction virtuelle per-

mettent de reproduire une série d'observations préalables obtenues au travers d'expériences in vivo sur le néocortex, validant ainsi l'exactitude biologique du modèle informatique utilisé. Ces travaux apportent la démonstration qu'il est possible de cartographier le cerveau de manière fidèle sans en connaître a priori chaque détail, en prédisant les informations manquantes par le biais de reconstructions algorithmiques fondées sur des règles. La réplique digitale des tissus cérébraux sur des super-computers est donc réalisable même s'il ne s'agit que d'un premier jet. **PAGE 6**

LINDEGGER
OPTIQUE
maîtres opticiens

Genève www.lindegger-optic.ch



9 771421 948004 5 0 0 4 1

Les obligations très limitées du client

FISCALITÉ. Un client bancaire ne doit pas spontanément dévoiler sa situation fiscale à sa banque. Qui peut difficilement l'attaquer s'il lui a menti.

SÉBASTIEN RUCHE

Le client d'une banque doit-il spontanément dévoiler sa situation fiscale à son conseiller, et, au cas où il ment, le client peut-il être tenu de dédommager sa banque? Cette double question, examinée hier par Luc Thévenoz lors du séminaire de droit bancaire de l'université de Genève, amène une réponse claire et une autre plus circonstanciée, à savoir respectivement: non et c'est possible, mais avec d'importantes limites. Si bien qu'il est peu probable que beaucoup de banques se retourneront contre leurs clients.

Echange d'information sur demande, automatique, spontané: les intermédiaires financiers sont soumis à des obligations de diligences de plus en plus lourdes, onéreuses, et sources de risque. Mais le droit suisse n'impose aucune obligation nouvelle au client étranger d'une banque suisse, par rapport à celles qui prévalaient avant la politique de l'argent propre, explique Luc Thévenoz, le directeur du centre de droit bancaire de l'université de Genève.

Le client est responsable de sa situation fiscale, mais il ne s'engage pas envers sa banque à déclarer et payer ses impôts, même si certaines conditions générales de banques peuvent entretenir le doute. En conséquence, le client n'a aucune obligation d'informer spontanément son conseiller de sa situation, même

si certains auteurs estiment que les règles de la bonne foi l'imposent. En revanche, le client doit répondre de manière véridique aux questions que son conseiller est tenu de lui poser (notamment en matière d'ayant droit économique ou d'origine des fonds). Le client doit éventuellement fournir des documents authentiques.

Que se passe-t-il si le client ment ou fournit des faux, ce qui provoque des dommages pour sa banque? Tout dépend de la nature de ce dommage, décrit Luc Thévenoz. Lorsqu'une banque est condamnée à une amende en lien avec la non conformité du client, toute indemnisation de la première par le second est exclue. Le Tribunal fédéral s'est montré très clair sur ce point depuis les années 1960, car une amende est personnelle – « même si une autre partie a manqué à ses obligations envers la banque » (ce qui explique au passage qu'il n'est pas possible de s'assurer contre les amendes).

La même logique s'impose lorsque le dommage pour la banque prend la forme d'une confiscation des gains illicites. En revanche ce type de dommage est déductible fiscalement (car il a déjà été imposé), contrairement aux amendes.

Une banque peut-elle réclamer à son client le remboursement des coûts de procédures la visant mais provoquées par la situation irrégulière de ce client? Pas lorsque la banque connaissait la situation

de son client, et qu'elle a donc accepté de prendre un risque. Au cas où la banque aurait dû connaître la situation du client, le dommage s'en trouve réduit. Enfin, une banque ne peut se faire défrayer pour les coûts qu'elle aurait engagés dans l'intérêt de son client, par exemple les coûts d'assistance.

Dans ce cadre général, une auto-déclaration par le client – prévue par le projet de loi sur l'échange automatique de renseignements – devrait bénéficier d'une crédibilité particulière, souligne la fiscaliste Ursula Cassani, de l'université de Genève, qui assistait à la journée de droit bancaire hier. Même chose pour une déclaration de conformité effectuée par

un tiers – par exemple un avocat fiscaliste étranger –, pour autant que son auteur soit considéré comme particulièrement digne de crédit. Mais la jurisprudence reste assez imprévisible sur ce point.

Enfin, quelles conséquences faut-il attendre de tout cela pour le programme américain? Les banques participantes ont intérêt à démontrer que leurs clients sont conformes fiscalement, afin de diminuer leur amende (*L'Agefi du 22 avril*).

Sachant cela, un client non déclaré peut demander à sa banque de le dédommager ou de prendre en charge les coûts liés à sa régularisation, par exemple l'amende et les impôts en retard dont il doit

s'acquitter. Alors que des milliers de francs peuvent être en jeu pour chaque client, les Etats-Unis ont tendance à estimer que ce type de contrat entre banque et client est nul, mais la situation n'est pas si claire en Suisse. Questionné sur le sujet, Luc Thévenoz ne tire aucune conclusion. La question qui se pose, selon lui, est celle, en droit suisse, des conséquences de la violation d'une norme étrangère sur la validité d'un contrat. ■

UN CLIENT DOIT RÉPONDRE
AUX QUESTIONS
DE LA BANQUE.
PAS LES DEVANCER.

Un cas concret de demande de remboursement

Un cas concret de demande de remboursement par une banque à ses clients a été traité par le tribunal de commerce de Zurich en février dernier. Ce dossier concerne un couple ayant déposé 1,1 million de dollars dans une banque suisse, explique l'avocate Aude Peyrot, dans sa chronique de la jurisprudence civile, exposé durant la journée de droit bancaire d'hier. Lors de l'ouverture de compte, ce couple n'a pas averti la banque qu'il se trouvait en litige fiscal avec les autorités des îles Marianne, dont le territoire est rattaché aux Etats-Unis.

Ce litige fiscal pousse la justice américaine à attaquer la banque, à l'automne 2011. L'établissement se trouve pris dans le dilemme suivant: s'il respecte l'injonction américaine, il viole le secret bancaire. Finalement, la banque décide de verser 1,4 million de dollars aux Etats-Unis afin de mettre fin aux poursuites qui la visent. Estimant qu'elle a payé pour le couple de clients, la banque affirme qu'elle détient une créance sur eux et bloque leurs avoirs.

A tort, juge le tribunal zurichois, pour deux raisons: le paiement effectué par la banque était non volontaire et non nécessaire. La banque a payé dans son propre intérêt, tranche en somme la cour: l'établissement ne pouvait ni ignorer l'injonction ni transmettre les informations demandées, elle a donc trouvé une autre solution. De plus, la banque n'a jamais consulté le couple de clients concernés et le montant qu'elle a payé dépasse leurs avoirs: elle n'a donc pas agi pour leurs intérêts. La banque a bien subi un dommage, mais les clients n'ont pas commis de faute. Il ne peut pas leur être reproché de n'avoir pas averti la banque de leur litige fiscal, car un client n'est pas tenu de fournir des informations de manière spontanée. En conséquence, la banque a été condamnée à restituer les avoirs des clients et elle ne peut pas demander le remboursement du paiement qu'elle a effectué aux Etats-Unis. Un recours est pendant devant le Tribunal fédéral, qui ne s'est pas encore prononcé. – (SR)

ISL: inauguration du nouveau campus

La cérémonie d'inauguration du nouveau campus a eu lieu hier à l'International School of Lausanne (ISL) et a attiré plus de 100 dignitaires, partenaires, membres des médias et architectes de tout le Canton de Vaud. La directrice, Lyn Cheetham, la présidente du conseil, Rosalie Hoffmann, ainsi qu'Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, et Jean-Pierre Sueur, syndic du Mont-sur-Lausanne, ont coupé le ruban rouge du campus de 42.300 m². Les nouveaux bâtiments soulignent l'importance que donne l'ISL à un enseignement rigoureux selon une approche globale allant au-delà des facteurs purement académiques.

PRIX STRATEGIS: ouverture des candidatures

L'association d'étudiants HEC Espace Entreprise a officialisé l'ouverture des candidatures pour le Prix Strategis 2016. Les start-up pourront s'inscrire jusqu'au 31 octobre pour tenter de remporter la récompense de 50.000 francs. La cérémonie de clôture de cette nouvelle édition se déroulera le 19 avril 2016 sur le campus universitaire. L'association rappelle dans un communiqué avoir notamment décerné ce prix à des entreprises telles que LeShop (1999), Jobup.ch (2004), HouseTrip (2011), Dacuda (2012) ou encore L.E.S.S. SA (2014) et eSmart (2015).

Toutes les entreprises touchées

CYBER-RISQUES. Leur omniprésence est reconnue mais ne débouche guère sur des mesures de défense concrètes.

CHRISTIAN AFFOLTER

Un nouvel élément croît très rapidement sur la carte des risques à l'échelle mondiale pour les entreprises comme pour les personnes privées. Les dégâts qu'il peut engendrer sont d'autant plus difficiles à évaluer qu'ils ne peuvent souvent pas être saisis dans leur totalité. D'autant moins qu'ils sont en grande partie immatériels ou ne se matérialisent qu'avec un certain décalage. Les cyber-risques ont toutefois en commun avec d'autres types de risques que sa couverture par des assurances doit aller de pair avec le développement de processus permettant de reconnaître plus rapidement et de manière plus fiable les éléments susceptibles de provoquer des dégâts, de manière intentionnelle ou par négligence. Si leur appartenance au domaine opérationnel paraît ainsi assez évidente, les atteintes à la réputation représentent un aspect supplémentaire pouvant jouer un rôle crucial, surtout pour les entreprises devant traiter de manière fiable des données sensibles. Il existe même des dangers qui paraissent aujourd'hui inconcevables pour une partie de la population, comme l'a souligné le responsable de l'unité d'affaires International et expert de

la gestion des risques pour les multinationales de Kessler & Co. Sylvain Zuber en guise d'introduction: «La génération Z, née après 1995, ne peut même plus s'imaginer que l'humanité ait pu vivre sans internet.» Autrement dit, la disponibilité sans faille de ce réseau va pour elle de soi. Le fait que le forum économique mondial (WEF) ait placé les cyber-risques en cinquième position des menaces à l'échelle mondiale a fonctionné comme un déclencheur pour la mise en place de processus ainsi que d'assurances visant à améliorer la protection. Cela vaut tout particulièrement pour les multinationales, sensibilisées par un cycle de conférences à Davos au début de cette année, comme l'a constaté Jean Bayon de la Tour de Marsh Paris lors de la conférence organisée par le courtier en assurances et partenaire en Suisse Kessler & Co. à Lausanne. Selon une enquête effectuée par le professeur HEC Joël Wagner parmi les participants inscrits en amont de cette conférence, la conscience de l'omniprésence de ce danger pour les entreprises de toutes tailles est certes bien présente. Il est également perçu comme un risque important déjà aujourd'hui. Les sondés s'attendent à ce que les attaques devien-

ment plus ciblées, sophistiquées, et entraîneront encore plus de conséquences négatives. Par rapport à cette prise de conscience plutôt forte, des mesures tardent à se mettre en place. Les sondés ne se montrent pas convaincus non plus qu'une externalisation du stockage de données (cloud) entraîne une augmentation de l'exposition aux risques. Finalement, ils restent aussi mitigés concernant le rôle que peut jouer une assurance dans ce contexte. Un exemple concret a cependant montré que même des entreprises de taille moyenne peuvent aujourd'hui être visées par des attaques bien ciblées. L'une des stratégies de défense les plus évidentes est de limiter encore les mauvais clics grâce à la sensibilisation des collaborateurs à la cybersécurité. Mais il est aussi apparu que les fraudeurs cherchent à isoler les personnes visées pour pouvoir d'autant mieux les manipuler. Par conséquent, il est essentiel qu'elles en parlent à leurs supérieurs hiérarchiques.

Une étude de l'Université de St-Gall commandée par Kessler & Co. à l'occasion de son jubilé de 100 ans tente de conceptualiser ces risques, afin de mieux évaluer les types de protection pouvant être mis en place. Elle a identifié plusieurs problèmes qui ont éga-

lement été discutés lors de la conférence par Joël Wagner. Ils ne sont que partiellement liés au fait que le marché en Suisse n'est que peu développé, avec un volume de primes actuel estimé à 5 millions de francs. La sinistralité liée aux cyber-risques ne suit guère les schémas établis jusqu'ici, surtout en raison de la corrélation potentielle nettement plus forte en cas de défaillances au sein de systèmes ayant une structure similaire. Il manque également encore de données historiques pour pouvoir l'évaluer plus précisément. Le modèle actuel de primes plutôt élevées (10.000 francs à 20.000 francs par million de dégâts assuré) combiné avec des franchises assez modestes a ainsi de fortes chances de subir des adaptations importantes. Les contrats conclus se focalisent souvent sur les violations de la sphère privée (privacy), les aspects liés à la sécurité (interruptions de service, chantages) étant moins souvent couverts. ■

LE FAIT QUE LE FORUM
ÉCONOMIQUE MONDIAL AIT
PLACÉ LES CYBER-RISQUES
EN CINQUIÈME POSITION
DES MENACES
A FONCTIONNÉ COMME
UN DÉCLENCHEUR.

La réaction au doublement des données transmises

SWISSCOM. L'opérateur veut répondre aux besoins de la clientèle mobile et mène des tests sur ses réseaux. Abandon de la 2G en 2020.

Alors que le volume de données transmises sur le réseau mobile double tous les ans, Swisscom poursuit ses efforts d'augmentation des capacités. A cet effet, le numéro un suisse des télécommunications, qui abandonnera la 2G fin 2020, mène plusieurs tests, notamment en installant des antennes mobiles dans les chambres à câbles du réseau fixe. Chaque jour, pas moins de 290.000 gigaoctets (Go) de données transitent sur le réseau mobile de Swisscom, a-t-il détaillé hier. Et ce volume, qui atteint 105 millions de Go annuels, double chaque année.

«Nos clients veulent bénéficier d'un accès au réseau haut débit mobile partout et à tout moment», a expliqué à Zurich Heinz Herren, responsable informatique, réseau et innovation de Swisscom. Pour répondre à la demande, il faut non seulement augmenter les bandes passantes, mais aussi mieux utiliser la capacité.

En vue de relever ce défi, Swisscom a mené au premier semestre 2015 les premiers essais à Berne d'une approche innovante. Celle-ci consiste à installer des antennes de téléphonie mobile et des microcellules conçues à cet usage dans les chambres à câbles du réseau fixe, soit sous la chaussée. Cette technique utilise les raccordements au réseau électrique et à Internet qui s'y trouvent.

Concluant, ce projet pilote sera étendu prochainement à Bâle, Lausanne et Zurich. En cas de réussite de ces tests, Swisscom envisage une introduction généralisée dès l'an prochain.

En parallèle, le géant bleu poursuit le développement du réseau 4G/LTE, lequel couvre déjà 98% de la population helvétique avec des débits théoriques de 150 mégabits par seconde (Mbit/s). Avec la norme LTE advanced, disponible actuellement dans 16 villes, vitesses et capacités offertes sur le réseau sont accrues. A Fribourg, Swisscom teste des débits de 450 Mbit/s.

Visant en outre la 5e génération de réseau mobile (5G) à l'horizon 2020, l'opérateur historique doit aussi libérer des fréquences. Vieille de 22 ans, la technologie 2G, avec son débit de 0,256 Mbit/s, sera pour sa part abandonnée fin 2020. Swisscom note que cette dernière n'absorbe actuellement que 0,5% du trafic de données, tout en monopolisant 30% des capacités d'antennes, alors que téléphonie et SMS peuvent transiter par les réseaux 3G et 4G/LTE plus performants. Swisscom promet d'ores et déjà aux derniers utilisateurs de la 2G en 2020, soit environ 2% de ses clients, des offres «attractives» pour passer à un nouvel appareil. L'annonce anticipée de l'abandon de la 2G laisse par ailleurs suffisamment de temps aux clients pour envisager un changement. – (ats)